

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS DE SENSIBILISATION A L'ECRITURE BRAILLE PAR L'ASSOCIATION LES DOIGTS QUI REVENT DANS LES BIBLIOTHEQUES EST ET OUEST LE SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

DÉCISION N° DM-23-214 EN DATE DU 24 MAI 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2023-2024,

CONSIDÉRANT la proposition d'ateliers de l'association Les doigts qui rêvent représentée par Sophie Blain en sa qualité de directrice, dont le siège social est situé 11 bis, rue des Novalles – 21 240 TALANT.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association Les doigts qui rêvent, représentée par Sophie Blain en sa qualité de directrice, dont le siège social est situé 11 bis, rue des Novalles − 21 240 TALANT, un contrat de prestation de service pour l'animation de deux ateliers de sensibilisation à l'écriture braille le samedi 18 novembre 2023 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest et à 14h à la Bibliothèque Est dont le coût est fixé à six cent dix euros (610,00 € T.T.C.) les deux ateliers ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230524-lmc1H10832H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/05/2023

Date de Publication: 24/05/2023